

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT ALBAN DES VILLARDS
du 29 décembre 2025 à 20 h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 6 jusqu'à 21 h 39, 5 après 21 h 39

Absents : 5 jusqu'à 21 h 39, 6 après 21 h 39

Procuration 2

Date de convocation : 23 décembre 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Michel DONDA (jusqu'à 21h39), Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Valérie LAUROT, Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Julie HENRY (excusée), Jean-Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

Secrétaire de séance : Christophe CIRETTE

Avant le début de la séance, Jacqueline Dupenloup sollicite l'accord du Conseil Municipal afin que le point 3 soit examiné en dernier point de l'ordre du jour afin que Michel Donda qui ne peut assister ni à la discussion ni au vote sur ce point, étant familialement concerné, puisse quitter la séance. Le Conseil Municipal accepte cette modification de déroulé de séance.

1) ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12-12-2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 est adopté par 7 voix pour et une abstention.

2) AUTORISATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2026

Pour les dépenses d'investissements nouvelles à payer avant le vote du budget 2026, il convient de voter une délibération spéciale individualisant celles-ci et indiquant le montant attribué à chacune dans la limite de 25% des crédits d'investissement de 2025 (opérations réelles non compris la dette).

Proposition faite par Madame l'Adjointe aux finances au Conseil Municipal de voter les crédits suivants pour le budget **Chaufferie** :

CH 21. Immobilisations corporelles : 67 500 €

Détail :

2131 Bâtiments publics : 3 750 €

2151 Installations complexes spécialisées : 10 000 €

2153 Installations à caractère spécifique : 3 750 €

2181 Installations générales agencement aménagement : 50 000 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025. Le montant des dépenses prévisionnelles du budget 2025 étant de 300 773.88 €, les dépenses d'investissements nouvelles à payer avant le vote du budget 2026 sont de 75 193 € au maximum

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

Proposition faite par Madame l'Adjointe aux finances de voter les crédits suivants pour le budget **Commerce** :

CH 21. Immobilisations corporelles : 12 080 €

Détail :

2181 Installations générales : 3 500 €

2183 : Matériel informatique : 500 €
2188 Autres : 8 080 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025. Le montant des dépenses prévisionnelles du budget 2025 étant de : 48 352.26 €, les dépenses d'investissements nouvelles à payer avant le vote du budget 2026 sont de 12 088 € au maximum.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

Proposition par Madame l'Adjointe aux finances de voter les crédits suivants pour le budget
Commune :

CH 20. Immobilisations incorporelles : 7 500 €

Détail :

202 Frais études PLU : 6 250 €
203. Frais d'études et recherches : 1 250 €

CH 21. Immobilisations corporelles : 122 500 €

Détail :

2111 Terrains nus : 4 500 €
2117 Bois et forêts : 2 000 €
212 Aménagements terrains : 500 €
2131 Bâtiments publics : 50 000 €
2152 Installations voirie : 18 000 €
21531 Réseaux adduction eau : 8 750 €
21532 Réseaux assainissement : 1 250 €
21538 Autres réseaux : 10 000 €
2138 Autres constructions : 26 250 €
2156 Matériel incendie : 1 250 €

Pour information :

Ces dépenses d'investissement futures n'intègrent pas les Restes à Réaliser de 2025, engagements, devis, marchés pris avec ou sans réalisation et non réglés sur l'exercice 2025.

Le chapitre 21 sera suffisamment alimenté hors Restes à Réaliser pour assurer des dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 8 votants cette proposition.

3) QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire donne information sur différentes actions en cours :

- Bilan de conformité du restaurant du Triandou
- Rencontre à venir avec l'ONF pour les travaux 2026
- Compte rendu sur le refuge cabane non gardé le 7 janvier, réunion de concertation avec la population et la nouvelle équipe municipale après les élections municipales
- Demande de la société SHEMA qui cherche des lieux de dépôt pour les déblais du barrage de Lachal afin d'éviter des transports routiers polluants : proposition d'étudier la possibilité de créer un lieu de dépôt à l'aval de la piste du Pont du Bouchet
- Entrée du chef-lieu mal sécurisée pour les enfants
- La communauté de communes la 4 C prend le nom de Communauté de Communes Terres de Maurienne
- La communauté de Communes dissocie les deux postes Transport d'Utilité Sociale et gardiennage déchetterie de la Vallée des Villards. Un nouveau recrutement sera fait au 1^{er} janvier 2026.
- Malgré les alertes de la Commune ; ENEDIS n'a pas encore procédé au retrait du câble désaffecté du hameau en ruines de Bon Mollard.

4) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TRIANDOU ET APPARTEMENTS ASSOCIES – PRESTATION DE SERVICE POUR LES DEUX GITES TOURISTIQUES DE LA MAIRIE

CONSIDERANT la délibération 2025-11-28-69 par laquelle le Conseil Municipal a validé la liste et l'ordre de classement des candidats retenus pour la gestion du Triandou et appartements associés :

- 1- M et Mme Sébastien et Christelle NURY
- 2- Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA

CONSIDERANT le **retrait de candidature** de M et Mme Sébastien et Christelle NURY, retrait reçu par message électronique le 1^{er} décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, une contre et une abstention, (Michel DONDA ayant quitté la séance à 21h39 à ce point de l'ordre du jour et ne prenant pas part au vote)

ADOpte le principe de PASSER CONVENTION avec Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA.

Fin de séance à 22h01.